
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 28 avril 2019
15 h**

**Séance tenue le dimanche 28 avril 2019
au Pierrefonds Comprehensive High School**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Paul Dufort, à titre de représentant du maire de la Ville de Kirkland, Mme Rosannie Filato, M. Michael Goldwax, à titre de représentant du maire de la Ville de Hampstead, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, Mme Colette Gauthier et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Dimitrios (Jim) Beis et M. John Belvedere

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Isabelle Cadrin, directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
M. Bruno Lachance, coordonnateur de sécurité civile

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et cède la parole à la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse salue tous les collègues de l'agglomération et mentionne que c'est la première fois depuis 1926 qu'une assemblée du conseil se déroule à l'extérieur de l'hôtel de ville de Montréal. Elle indique aux membres du conseil d'agglomération les raisons qui l'amènent à décréter la prolongation de l'état d'urgence. La mairesse Plante souligne finalement la solidarité remarquable des communautés de l'Ouest de l'île et remercie le Service de sécurité civile, les cols bleus, les cols blanc et tous les intervenants qui ont apporté leur aide dans les circonstances.

La présidente d'assemblée remercie la mairesse pour son intervention.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Mme Veronica Crespo

Mme Valérie Plante
(M. Éric Alan Caldwell)

Mesures prévues pour la protection de l'Anse-à-l'Orme

Aucun autre citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 15 h 07.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beny Masella	Mme Valérie Plante	M. Masella, maire de Montréal-Ouest, intervient pour indiquer que si les arrondissements ont besoin d'aide supplémentaire, tous ses collègues des municipalités liées dont il est le fier représentant, sont prêts et disposés à leur venir en aide
Mme Paola Hawa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Mme Hawa, mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue, en réfère à la résolution adoptée par la Ville concernant le droit de préemption pour les espaces verts, et se demande si ce scénario pourrait être envisagé en regard des zones inondées / Mme Hawa demande également si un moratoire pour les zones inondables pourrait être décrété de concert avec le gouvernement provincial
Mme Maria Tutino	Mme Valérie Plante	Mme Tutino, mairesse de Baie D'Urfé informe les membres que la sa ville dispose d'une solide équipe de bénévoles et se dit prête à offrir toute l'aide requise aux arrondissements et municipalités dans le besoin
Mme Dida Berku	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Mme Berku, conseillère, offre aussi les services de la Ville de Côte-Saint-Luc et insiste sur l'urgence de la mise en place de mesures de zonage pour prévenir ce type de risques, se rappelant de triste mémoire, toute la construction domiciliaire qui s'est faite dans le passé dans une partie de l'espace naturel appelé « Le Cheval blanc »

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 15 h 20.

La présidente d'assemblée procède avec la poursuite de l'étude des points à l'ordre du jour.

CG19 0202**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 28 avril 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0203

Renouvellement de l'état d'urgence déclaré le 26 avril 2019

Attendu l'état d'urgence décrété par la mairesse de Montréal, le 26 avril 2019, conformément à l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3)

Attendu que cet état d'urgence doit être renouvelé, conformément à l'article 43 de cette loi;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Beny Masella
et tous les maires des villes liées

Et résolu :

- 1 - de renouveler, sur autorisation de la ministre, la déclaration d'état d'urgence pour l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des crues printanières;
- 2 - de désigner M. Bruno Lachance coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;
 - accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville ;
 - ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;
 - requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;
 - réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;
 - autoriser et faire toute dépense utile ainsi que conclure tout contrat qu'il juge nécessaire.

Après avoir donné la parole à M. Bruno Lachance, coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il fasse un état de la situation, la présidente du conseil invite à la poursuite des travaux.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil déclare l'article 30.01 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe remercie tous les intervenants et citoyennes et citoyens qui se sont déplacés ainsi que tous les services et personnes qui ont rendu possible la tenue de cette assemblée extraordinaire.

À 15 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Toutes les résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

Valérie PLANTE
Mairesse